

accompagner

# rapport annuel 2020



FÉDÉRATION  
DES INDUSTRIES  
NAUTIQUES



<b>01</b>	<b>Réussir</b>	<b>3</b>
01.1	Le mot du président	4
01.2	Chiffres clés de la filière	7
<b>01</b>	<b>Salons nautiques</b>	<b>9</b>
<b>03</b>	<b>Transition écologique</b>	<b>13</b>
<b>04</b>	<b>Territoires</b>	<b>21</b>
<b>05</b>	<b>Réseaux</b>	<b>27</b>
<b>06</b>	<b>Réglementation</b>	<b>33</b>
<b>07</b>	<b>Métiers</b>	<b>37</b>
<b>08</b>	<b>Communication</b>	<b>43</b>

# réussir

# Le mot du Président

Mesdames et Messieurs,  
Cher(e)s adhérent(e)s,  
Cher(e)s Ami(e)s,

Notre Assemblée générale nous donne une nouvelle fois l'occasion de dresser un résumé de l'action qu'a menée votre fédération au cours des douze derniers mois. Vous lirez, je l'espère avec intérêt, cet exercice de synthèse en parcourant ce rapport annuel. Notre action s'inscrit bien évidemment dans un cadre évolutif. De nombreux sujets sont ouverts et l'année 2020 sera assurément d'une grande densité pour nos équipes et le conseil d'administration renouvelé.

Je pense, au moment où je rédige ces quelques lignes, à un sujet capital pour l'ensemble de la filière nautique française, celui de la modification du régime de TVA sur la location des navires de plaisance. Depuis décembre, la FIN est engagée dans une négociation importante avec l'État. Actuellement les démarches se poursuivent, y compris avec nos partenaires européens pour trouver une manière de procéder afin de sauvegarder au maximum les intérêts des entreprises françaises. Sur ce sujet, nous avons fait le choix de la discrétion et de la responsabilité compte tenu des conséquences que pourraient revêtir une modification brutale de ce changement ou des rumeurs alarmistes véhiculées par certains, sur l'ensemble de la filière.

Faut-il le rappeler, si la FIN travaille pour et aux côtés de ses entreprises adhérentes, son rayon d'action dépasse les frontières de ce cercle. Réforme de la formation, refonte de la convention collective, création de deux éco organismes dont la première filière mondiale de déconstruction des bateaux, le déploiement de la présence française au METS d'Amsterdam ou encore le développement

de ses salons nationaux... autant d'exemples qui illustrent le rayonnement de votre fédération pour soutenir, porter et préserver les intérêts de toute l'industrie nautique française. Quelle que soit la taille de l'entreprise, où que se trouve son siège social, sur le littoral ou non, dans l'hexagone comme en outre-mer, la FIN a vocation à accompagner tous les maillons de la chaîne.

Comme toute fédération moderne, nous devons également nous tourner vers l'avenir et préparer la transition économique de la filière, vers une économie durable, alliant préservation du milieu naturel et développement de nos activités. Notre filière est porteuse de 140 000 emplois, directs et indirects ; son dynamisme reflète l'importance culturelle du nautisme dans notre pays. Ce patrimoine, humain comme naturel, nous avons l'obligation de le préserver en mémoire de ceux qui nous ont précédés et de l'enrichir, pour celles et ceux qui nous suivront.

Cette mutation économique, écologique et solidaire, nous y sommes engagés. Notre détermination est forte pour l'amplifier. Mais nous sommes aussi résolus à ne pas accepter le sacrifice de nos activités, de nos emplois, de nos pratiques, au profit de ceux qui privilégient l'interdiction à la recherche de solutions équilibrées. La protection des milieux naturels aquatiques, maritimes comme lacustres, est évidemment notre affaire. L'industrie nautique a toujours su allier innovation et compétitivité pour se hisser au sommet. Nous devons, plus que jamais, faire appel à cette intelligence collective pour accompagner cette transition.

**Yves Lyon-Caen, Président**

# analyser





# Chiffres clés de la filière nautique française en 2018-2019



**5,08 Md**

d'euros de chiffre  
d'affaires



**5 532**

entreprises



**42 930**

salariés



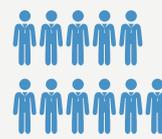
Taux d'export

**76,4 %**



**4 M**

de plaisanciers  
réguliers



**11 M**

de pratiquants  
de sports nautiques

**dynamiser**



# Salons nautiques

# Une nouvelle dynamique impulsée par la FIN pour les salons nautiques

Premier lieu d'expression du marché, les salons nautiques demeurent de grands rendez-vous populaires, mais aussi des lieux d'innovation où la passion nautique s'exprime. C'est un modèle qu'il convient de valoriser, moderniser et développer.



## METSTRADE, une nouvelle dynamique « France » portée par la FIN

**METSTRADE est le plus grand salon B To B du monde dans le domaine de l'équipement, du matériel et des systèmes pour l'industrie de la navigation de plaisance. Il est organisé par RAI Amsterdam en association avec ICOMIA (International Council of Marine Industry Associations), dont la FIN est adhérente.**

Le 19 Novembre 2019 à Amsterdam, Yves Lyon-Caen a signé une nouvelle convention avec RAI - l'organisateur du METSTRADE, fixant les grandes lignes de la nouvelle dynamique impulsée par la Fédération des Industries Nautiques pour les 4 prochaines années. Dès 2020, la FIN reprend ainsi l'organisation opérationnelle de la présence française au METSTRADE.

Convaincue du potentiel de développement de celle-ci, la FIN a de surcroît décidé de mener plusieurs actions pour assurer une visibilité optimale aux professionnels français. La première d'entre elles consistera à étendre la démarche « France » aux 4 pavillons du salon d'Amsterdam (Metstrade Equipements - SuperYacht - Marina & Yard - Construction Material), pour porter plus haut les couleurs de la France et rassembler toutes les forces et expressions de la communauté nautique. Cette nouvelle dimension se traduira par un accroissement de la surface totale dédiée à la France, qui devrait atteindre 2 000m<sup>2</sup> en novembre 2020.

La FIN s'investira pleinement pour apporter aux entreprises de la filière française exposant dans ces pavillons un rayonnement et une visibilité accrues.

## Une démarche collaborative pour le Nautic 2020

En 2020, le Nautic de Paris va évoluer. Les travaux qui vont être réalisés dans le parc des expositions de la Porte de Versailles ouvrent l'opportunité d'un travail collectif pour façonner son évolution, améliorer sa visibilité et créer de meilleures conditions d'accueil et de réception.

En lien avec sa filiale Nautic Festival, la Fédération des Industries Nautiques a donc lancé une démarche collaborative au cours de ce premier trimestre de 2020 qui a été l'occasion d'entendre plus d'une centaine d'exposants, adhérents comme non adhérents, représentant plus de 50 % de la surface d'exposition et répartis selon leurs métiers et secteurs

d'exposition (chantiers, location maritime, secteur fluvial, équipementiers, tourisme, glisse pleine nature et voile légère, réseaux de distribution, et enfin services). Les échanges ont été particulièrement riches et constructifs.

L'Assemblée générale des 17 et 18 mars 2020 est l'occasion d'en présenter les principaux enseignements et de dévoiler la nouvelle maquette du Nautic.





# Transition écologique

# La filière nautique française poursuit sa transition écologique

La FIN est la seule fédération professionnelle à l'origine de deux éco-organismes (APER ET APER PYRO). Au-delà de l'accompagnement des professionnels, elle développe aussi des actions de sensibilisation du grand public au nautisme durable.



## Déconstruction des bateaux de plaisance en fin de vie : la filière française désormais opérationnelle

**En mars 2019, le Ministère de la transition écologique et solidaire a publié un arrêté d'agrément désignant l'APER comme l'éco-organisme national en charge de la création et de la gestion de la filière française de déconstruction des bateaux de plaisance en fin de vie dans le cadre de la REP (Responsabilité élargie des producteurs).**

Cette décision a constitué une double victoire pour la FIN. Il s'agit d'une part de la reconnaissance officielle de l'expertise de l'APER et du travail réalisé depuis 10 ans par notre fédération sur la problématique de la fin de vie des bateaux, et d'autre part de l'aboutissement d'un combat avec les pouvoirs publics pour obtenir un cadre réglementaire clarifié, indispensable à la construction de la filière.

Désormais, la déconstruction est gratuite pour les détenteurs de vieux bateaux (plaisanciers, professionnels du nautisme, ports...). Seul le transport des bateaux vers le centre de déconstruction le plus proche reste à la charge du détenteur.

Sous la présidence de Jean-Paul Chapeleau, Vice-président de la FIN, l'APER s'est immédiatement mobilisée pour démarrer l'activité opérationnelle. En raison des délais administratifs, les premières déconstructions ont été effectuées début septembre.

Au 31 décembre 2019, l'APER disposait d'un réseau de 21 centres de déconstruction agréés sur le territoire métropolitain et 410 bateaux avaient été traités sur les 4 premiers mois d'activité, alors que l'éco organisme avait enregistré plus de 1 000 demandes

de plaisanciers. Le déploiement de la filière se poursuit sur un rythme soutenu et 35 centres devraient être agréés d'ici fin 2020.

Au-delà de l'hexagone, les territoires d'outre-mer font l'objet de l'attention de l'APER. Un appel d'offre est en cours sur la Martinique, la Guadeloupe et Saint-Martin, pour sélectionner les opérateurs de traitement et une mission de préfiguration a été menée, par le DG de la FIN et le DG de l'APER, en février à la Réunion, pour installer cette filière en 2021, soit deux ans avant la date requise par l'arrêté ministériel. Cette démarche a été réalisée en accord et avec le soutien de la Ministre des outre-mer.

Les objectifs de la filière sont particulièrement ambitieux. Ils ont été fixés par le Premier ministre lors du conseil interministériel de la mer (CIMER) en novembre 2017 pour aboutir à déconstruire entre 20 et 25 000 bateaux d'ici 2023. Pour l'atteindre, l'industrie nautique et le gouvernement avaient conjointement décidé, une montée en charge équivalente de l'écocontribution et d'une quote-part de la fiscalité des plaisanciers (DAFN).

Cette ambition a pourtant été mise à mal cette année par l'État lors des débats sur le budget 2020. La filière devait bénéficier en 2020 de 3 % du DAFN conformément au CIMER de 2017. Or, malgré le soutien du sénateur Michel Vaspert (Côtes d'Armor), le gouvernement a décidé de plafonner à 2 % pour 2020.

Cette décision a donc pour conséquence concrète de baisser de 700 le nombre de bateaux déconstruits en 2020, alors même que les metteurs sur le marché ont de leur côté respecté leur part du contrat et augmenté significativement les écocontributions.

Par ailleurs, à ce jour, aucun financement public n'est inscrit pour 2021 et 2022.



## Navires abandonnés : le dispositif exclusif pour les adhérents de la FIN est désormais opérationnel

Les professionnels du nautisme sont régulièrement confrontés à l'abandon de bateaux par des clients dans leurs chantiers. La FIN estime qu'entre 20 et 30% du parc à déconstruire est dans cette situation.

Après avoir obtenu du Parlement une évolution législative instaurant une procédure judiciaire spécifique pour les professionnels du nautisme, la FIN a expérimenté, au second semestre 2019, une nouvelle procédure avec le concours de deux adhérents afin d'en garantir l'opérationnalité et la sécurité juridique.

Cette opération s'étant avérée concluante, la FIN peut désormais proposer à ses adhérents un dispositif « clé en main » leur permettant de se débarrasser de ces bateaux abandonnés à un prix réduit (l'ensemble de la prestation est ainsi proposé à 650 euros HT par bateau contre 2 500 à 3 000 euros pour une procédure menée individuellement ; descriptif détaillé à retrouver dans la boutique du site internet de la FIN – [www.fin.fr](http://www.fin.fr))



## Collecte et traitement des fusées et feux de détresse : l'APER PYRO poursuit son activité

Après avoir collecté et traité 23 850 tonnes de produits en 2018, 18 774 en 2017 et 16 290 en 2016, l'APER PYRO a poursuivi son activité en 2019 (les données chiffrées de collecte ne sont pas encore connues à ce jour).

L'année 2019 a été marquée par la réalisation de deux collectes exceptionnelles, une en Bretagne et une en Région Sud, qui ont permis de collecter respectivement 11 tonnes de déchets (23 avaient déjà été collectées en 2017) et 3,5 tonnes, en partenariat avec les régions, l'ADEME, les DIRM et les associations portuaires, APPB et UPACA.

Des études ont également été réalisées cette année en Guadeloupe et en Martinique, qui ont permis d'identifier les vendeurs de produits pyrotechniques et de disposer d'un bilan de l'existant. Elles alimenteront les réflexions en 2020 sur les actions à engager.

Enfin, l'APER PYRO a participé à l'Espace Bleu du Nautic 2019 (cf page suivante).



## Recyclage des matériaux composites : un groupe de travail inter-filières a vu le jour à l'initiative de la FIN

La problématique du recyclage des composites représente un enjeu important de développement durable pour l'industrie nautique française. Les déchets de composites sont encore trop souvent éliminés en centres d'enfouissement ou, dans le meilleur des cas, transformés en combustibles solides de récupération (CSR) pour alimenter des cimenteries ou des incinérateurs en vue d'une valorisation énergétique.

Si des solutions techniques de valorisation matière existent (séparation de fibres et résines, incorporation de broyats de composite comme charge dans des thermoplastiques...), leur mise en application industrielle se heurte à des contraintes économiques liées au manque de volume. L'industrie nautique ne représente en effet que 4 % du marché français des composites.

La création d'une filière de transformation des déchets de composite en matière première recyclée pouvant intéresser des industriels passe d'abord par un regroupement des volumes et un processus de transformation standardisé afin de pouvoir proposer un produit de qualité constante et en quantité suffisante.

C'est dans cette perspective qu'à l'initiative de la FIN, un groupe de travail inter-filière sur le recyclage des composites a été créé en octobre 2019 avec les grandes filières industrielles du composite. Trois réunions ont déjà eu lieu à la FIN avec les fédérations de l'automobile (CCFA), de l'aéronautique (GIFAS), des énergies renouvelables (SER), de la plasturgie (FFP), du transport routier.

Le groupe a décidé, dans un premier temps, de se focaliser sur les composites polyester / fibre de verre. Les premiers travaux concernent la mise en commun des connaissances et l'estimation des gisements annuels par filière. Une feuille de route sera ensuite définie sur la base d'objectifs communs.



## Plus de 2 000 personnes ont suivi le Mooc Nautisme durable de la FIN

Pour permettre à chacun d'allier passion nautique et préservation du milieu naturel, la Fédération des Industries Nautiques a conçu en 2018 un Mooc Nautisme Durable.

Cette formation en ligne et gratuite a pour objectif de faire découvrir au plus grand nombre les gestes et pratiques à privilégier au port, au mouillage et en navigant, mais également pour l'entretien de son bateau, y compris lorsque celui-ci devient hors d'usage.

En 2019, à l'occasion de la journée mondiale des océans le 8 juin, la FIN a lancé une nouvelle version du Mooc Nautisme Durable. Les modules existants ont été enrichis de nombreuses images et contenus écrits pour approfondir les sujets et quatre nouvelles thématiques du nautisme durable ont été ajoutées dans des formats renouvelés, plus courts et dynamiques :

- Le nautisme en outre-mer, élaboré en partenariat avec l'Ifreco - Initiative Française pour les Récifs Coralliens ;
- Les océans et la menace plastique, dont le contenu a été fourni par Surfrider Foundation Europe ;
- La plaisance en eaux intérieures, avec l'appui pédagogique de VNF - Voies Navigables de France ;
- Les sports et loisirs nautiques, avec la participation du Ministère des Sports.

**Au total, 2 092 personnes ont suivi le MOOC à ce jour.**

## CAP BLEU : le Nautic a pris le cap de la transition écologique et solidaire

**Cette année, sous l'impulsion de la FIN, le Nautic a pris le cap de la transition écologique et solidaire. Cet engagement, porté par un label Cap Bleu s'est matérialisé par deux axes forts.**

Tout d'abord une démarche de réduction des impacts du salon, selon le principe « ERC », Éviter, Réduire, Compenser. Concrètement, cela a conduit le Nautic 2019 à réduire son impact en optant pour :

- des matériaux réutilisables comme les cloisons, le mobilier, les ponts lumières ;
- des matériaux recyclables. 35 000 m<sup>2</sup> de moquettes et 450 m<sup>3</sup> d'emballages de protection des bateaux ont été envoyés dans une filière de revalorisation ;
- une meilleure gestion des déchets. Des zones de tri pour les déchets des exposants et 20 points de collecte pour les visiteurs ont été mis en service ;
- une réduction de sa consommation électrique. En lien avec VIPARIS, propriétaire du site de la Porte de Versailles, elle a été réduite d'environ 30% (via économies de chauffage, éclairage LED, travaux d'isolation des halls...) ;
- des actions de compensation carbone. Après la compensation du bilan carbone de sa course de paddle en 2018, et grâce à son partenaire Starboard SUP France, le Nautic a élargi son action pour compenser cette année intégralement le bilan carbone de ses visiteurs, en plantant 24 000 palétuviers au Myanmar.

L'objectif est de poursuivre les efforts afin qu'à l'horizon 2022, les émissions de CO<sub>2</sub> aient diminué de 50 % et 90 % des matériaux servant à l'aménagement du Nautic soient réutilisés.

En complément de cette démarche, un nouvel espace, appelé Espace Bleu, a accueilli au Nautic les deux éco-organismes de la filière nautique, l'APER et l'APER-PYRO et un village des associations. Earthwake, RespectOcean, la Fondation de la Mer, la classe IMOCA, Pavillon Bleu (Association Teragir) et d'autres acteurs engagés se sont relayés pour sensibiliser le grand public et présenter leurs actions concrètes en faveur de la préservation de l'environnement marin et littoral. Cet espace a été financé par la FIN.



# Concilier préservation du milieu aquatique, activités nautiques et développement économique

La FIN est mobilisée au quotidien pour que la préservation du milieu maritime et fluvial se fasse tout en maintenant la pratique nautique et le développement économique.



## La planification des espaces maritimes, loin d'être un simple exercice technocratique

**La planification. Le terme peut sembler abscons, l'approche, technocratique. Et pourtant, il s'agit de cartes et documents qui vont organiser les usages des espaces marins pour les 6 prochaines années et serviront de référence à l'ensemble de la réglementation maritime et littorale.**

Depuis plus de deux ans, la Fédération des Industries Nautiques agit pour que le nautisme et la plaisance figurent au sein de la planification maritime à laquelle l'État est en train de procéder et parfois, en partant de zéro.

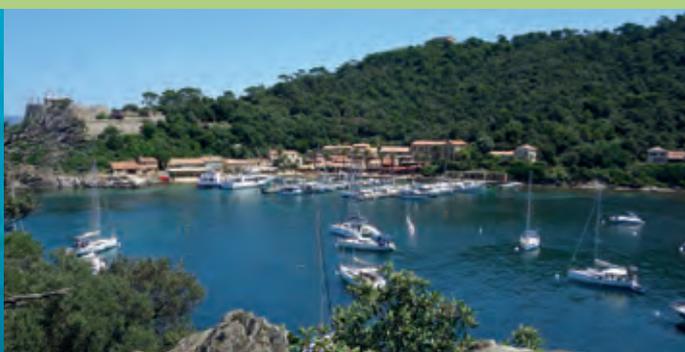
Grâce à la mobilisation de ses représentants dans les quatre façades métropolitaines, la FIN a porté 8 grands objectifs

socio-économiques qui ont globalement été repris et intégrés aux documents : préservation de l'accès au foncier et à l'eau, accompagnement de la filière de déconstruction (transport, valorisation déchets), accès à la R&D et l'innovation notamment pour les PME, adaptation des formations, accompagnement et promotion des entreprises à l'international, développement de la pratique, sensibilisation des plaisanciers, évaluation du poids économique.

C'est une belle avancée qu'il faudra consolider au cours des prochains mois, avec la rédaction des plans d'actions par façade (phase 2 de la planification). Ces plans

d'actions visent à décliner par des mesures concrètes les objectifs socioéconomiques et environnementaux identifiés dans la phase 1 des travaux. Ils seront finalisés au terme d'un processus de concertation publique d'ici fin 2020.

La FIN a d'ores et déjà contribué dans chaque façade pour défendre des actions concrètes comme le développement de mouillages organisés ou la nécessité de lever les freins au développement économique que constituent les difficultés en termes de transport de bateaux ou d'occupation du domaine public maritime.



## En Méditerranée, l'impérieuse conciliation entre la protection de la posidonie et le développement des activités nautiques

Endémique de la mer Méditerranée, la posidonie y occupe 25% de la surface des fonds marins. Elle se développe dès les premiers mètres jusqu'à 40 m de profondeur. Dans certains départements comme les Alpes maritimes, le Var et la Corse, ce taux s'élève même à 66 % avec des baies totalement recouvertes par l'herbier. Appelée « le poumon de la Méditerranée », elle est l'une des sources d'oxygène les plus importantes, ce qui lui confère un rôle substantiel au sein de l'écosystème marin et terrestre.

Aujourd'hui, son état de conservation, malgré des mesures de protection, est jugé inquiétant. Si les causes de sa dégradation sont multiples (pollution terrestre, croisière, etc.), la hausse de la fréquentation des zones côtières par les navires de plaisance, notamment de grande taille (+ de 24 mètres) est pointée du doigt, en raison de l'utilisation de leurs ancres.

Aussi, l'État, par le biais de la préfecture maritime de Méditerranée a pris en juin 2019 un arrêté visant à interdire le mouillage dans les zones où se situent les espèces protégées. Celles-ci doivent être arrêtées localement d'ici la saison prochaine, au terme des réunions de concertation avec les acteurs locaux, auxquelles la FIN a participé.

Si la nécessité de protéger l'herbier de posidonie est partagée par la FIN, celle-ci ne doit pas se faire sans mécanismes préalables, permettant de ne pas mettre en péril les activités économiques et de loisirs (équipement en mouillages organisés, écologiques ou encore en étoile, coffres, dispositifs d'incitation, etc.).

Or l'État conduit actuellement une politique à deux vitesses car si les restrictions locales de mouillage devraient entrer en vigueur cet été pour la plupart, les mesures d'accompagnement, elles, se font attendre. Le décret permettant de faciliter l'attribution des Zones de Mouillages et d'Équipements Légers (ZMEL), annoncé il y a plus d'un an, n'est toujours pas publié. Un plan d'équipement en mouillages organisés par façade a également été annoncé mais les travaux n'ont toujours pas débuté.

La FIN est fortement mobilisée auprès de l'État pour que des mesures d'accompagnement précèdent des mesures d'interdiction.

## Protéger les aires marines en mettant en place des outils de concertation avec les professionnels

La FIN a participé au colloque national sur les aires marines protégées (AMP) qui a eu lieu à Biarritz en octobre 2019 et qui a réuni plus de 500 participants du monde maritime (État, collectivités, acteurs privés, gestionnaires, associations environnementales, scientifiques...) pour échanger sur la future stratégie nationale des AMP qui sera adoptée en juin et sera en vigueur jusqu'en 2030.

La FIN était engagée plus spécifiquement dans les travaux sur les « usages durables », à l'occasion desquels elle a défendu la nécessité de disposer d'une meilleure connaissance de l'impact social, économique et environnemental du nautisme.

Elle a également appelé à une meilleure concertation locale avec les professionnels du nautisme. C'est précisément quand celle-ci fait défaut que les tensions émergent.

C'est le cas notamment dans la réserve naturelle du banc d'Arguin, au sein de laquelle la concertation avec les professionnels du nautisme est inexistante. Après l'interdiction du mouillage de nuit au banc d'Arguin, il existe aujourd'hui une volonté de restreindre les zones d'accès et de mouillage des plaisanciers au sein de la réserve, alors que les autres activités économiques comme l'ostréiculture, la pêche ou le transport de passagers sont préservées.

La FIN, par la voix de Sandra Claeys, sa représentante en Nouvelle Aquitaine, membre de la Commission Permanente du Conseil Maritime de Façade (CMF) et du conseil de gestion du Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon (PNMBA), se mobilise au sein de ces différentes instances et auprès des représentants locaux de l'État, afin de défendre les professionnels du nautisme et préserver les espaces de pratique.

À l'inverse, au sein du parc national de Port-Cros, les gestionnaires du parc ont développé des échanges réguliers avec les professionnels et la FIN. Ces liens ont permis de mener pendant plusieurs années le programme Bateau Bleu au sein du parc, qui labellisait les bateaux loués par les professionnels locaux.



# Territoires

# La France nautique, un projet de développement au cœur des territoires

Premier lieu d'expression de la pratique, le nautisme est une richesse pour les territoires. La FIN s'investit pour mieux évaluer et mieux faire reconnaître le rôle moteur de ce secteur dans les économies locales. Elle accompagne aussi les Régions qui s'engagent dans des politiques de développement du nautisme et de la plaisance.

## Les Régions en force au salon nautique de Paris

Cette année, aux côtés de nombreuses autres collectivités, les Régions étaient présentes en force au Nautic, puisque 7 des 13 régions métropolitaines exposaient Porte de Versailles : Normandie, Bretagne, Pays-de-la-Loire, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Sud-PACA et la Corse.

La FIN a eu l'occasion d'accueillir Xavier Bertrand, Président des Hauts-de-France, sur son stand en présence d'une centaine de professionnels avec lesquels il a pris le temps d'échanger sur les ambitions pour sa région et les attentes de la filière.

La visite de Renaud Muselier, président de la Région Sud et des Régions de France, a également été un temps fort. Il a ouvert la conférence annuelle du nautisme et de la plaisance et signé, avec le président de la FIN et le Président de l'UPACA, une convention pour le renforcement de la filière nautique dans la Région Sud sur le stand de la FIN.



## Région Sud-PACA : une dynamique partenariale

**2020 a été la deuxième année de mise en œuvre de la convention de partenariat triennale entre la FIN et la Région Sud, à travers laquelle la Région s'est engagée au soutien de la filière nautique par différents programmes, que la FIN accompagne en mettant à disposition, pour 50% de son temps, un de ses permanents. Le programme d'action 2019 était bâti autour de 5 axes :**

**Valoriser le poids économique des industries nautiques** avec une participation active à la réalisation de l'étude sur le poids économique et social des industries nautiques en région et sur leur potentiel de développement.

**Afficher la FIN comme un partenaire stratégique pour les acteurs institutionnels et les gestionnaires de ports** en accompagnant le déploiement de la Charte des ports de plaisance et de pêche et en accompagnant les projets de territoires en lien avec le nautisme : Pôle nautique Port-Saint-Louis, Chantiers navals de Provence Port-de-Bouc, Livre bleu Métropole Aix-Marseille-Provence, Projets Toulon Provence Métropole, Projets Métropole Nice Côte d'Azur, Pôle nautique de Mandelieu, etc.

**Participer aux projets développés par la Région** et portés par l'Assemblée maritime pour la croissance régionale et l'environnement (A.M.C.R.E.), la Commission régionale nautisme et plaisance, le groupe de travail Opération d'Intérêt Régional Naval et maritime et toute opération en lien avec le secteur des industries nautiques.

**Participer au développement des compétences et à la modernisation de la filière nautique** par une promotion des métiers du nautisme et le déploiement de dispositifs de formation adaptés.

**Communiquer et valoriser le partenariat avec la Région** et notamment favoriser la présence de la Région au Yachting festival de Cannes et au Nautic de Paris.

Ce partenariat permet à la FIN une présence active en Région Sud, de participer à nombreuses actions ou d'intervenir dans de nombreux dossiers : Étude économique, protection de la posidonie, Bateau Bleu, Écogestes, Yachting, Semaine de l'Emploi maritime, Opération Pyrotechnie, projets de territoires, représentation de la filière au sein du Conseil Maritime de Façade, travaux de planification...

Créée en janvier 2019, la Commission régionale nautisme et plaisance regroupe la communauté nautique régionale et traite des problématiques partagées. Présidée par Richard Miron, Conseiller régional, président de la Commission « Biodiversité, Développement durable, Parcs naturels régionaux et Mer », la FIN en assure la vice-présidence conjointement

avec UPACA. Elle a cette année piloté les travaux qui ont conduit à la réalisation de l'étude sur les retombées économiques du nautisme et de la plaisance en région, dont les résultats seront dévoilés en 2020.

À noter également cette année la réalisation d'une opération de collecte exceptionnelle d'éléments pyrotechniques par l'APER PYRO, l'éco-organisme en charge du traitement des feux de détresse créé par la FIN, dans les départements des Alpes Maritimes et Bouches du Rhône. Cette opération, dont la FIN était partenaire aux côtés de la Région, l'ADEME, la DIRM et l'UPACA, a permis de collecter 3,5 tonnes de déchets.

Cette dynamique nautique s'est notamment incarnée par le retour de la Région au salon nautique en décembre 2019 et la venue du Président Muselier.





## Région Corse : un partenariat de longue date

**L'Agence de Développement Economique de la Région Corse (ADEC) est chargée d'accompagner le développement des entreprises de la Corse. Elle a souhaité spécifiquement développer ses actions en s'appuyant sur l'expertise de la FIN. C'est en ce sens qu'elle a conventionné avec la FIN, il y a maintenant 9 ans.**

Ce partenariat se matérialise par la présence d'un chargé de mission, identifié par l'ADEC. Son action a permis l'accompagnement des entreprises de la filière, l'élaboration et la mise en œuvre par l'ADEC de différents projets structurants, tant au niveau de la stratégie régionale que dans le cadre des différents programmes européens dans lesquels la Collectivité Territoriale de Corse était engagée.

À titre d'illustrations, quelques-unes des actions menées en 2019 :

- Formation : mise en place d'une préparation opérationnelle à l'emploi collective - POEC - mécanique et de modules de formation

continue en composite et réparation hypalon (sur 4 semaines).

- Événements : participation aux animations de la semaine maritime avec Pôle Emploi et aux Rencontres Ports, Nautisme littoral d'Ajaccio.
- Développement Durable : Travail et intervention dans le cadre du GIREPAM Gestion Intégrée des Réseaux Ecologiques à travers les Parcs et les Aires Marines, pour les Bouches de Bonifacio.

En 2020 des travaux de nature à proposer un partenariat rénové seront conduits.

La FIN souhaite aller plus loin en proposant à l'ADEC de créer d'ici 2021 une structure dédiée sur le territoire.

Enfin, il convient de rappeler que le stand Corse a de nouveau connu le succès au Nautic de Paris avec une présence forte des entreprises de location maritime et celle des acteurs institutionnels touristiques. Un rendez-vous désormais incontournable pour les amateurs de la navigation autour de l'île de beauté.

## Région Occitanie : le nautisme et la plaisance sont devenus un enjeu régional fort

**La FIN, notamment à travers l'action de Colette CERTOUX, conseillère du Président de la FIN, est toujours très impliquée au sein du Parlement de la mer occitan dont elle assure la vice-présidence.**

Sous le pilotage de la Direction de la mer, l'étude sur les retombées économiques du nautisme a été conduite en 2019 et ses résultats ont été rendus à l'automne. Ceux-ci montrent l'importance du Nautisme et de la Plaisance au sein de l'économie bleue régionale : plus de 1 300 établissements, 3 629 emplois, et 739 M€ de CA soit 37 % des entreprises, 29 % de l'emploi et 46 % du CA de l'économie bleue occitane.

Par ailleurs, la FIN participe à l'étude sur les ports du futur qui est en cours. Ces deux études permettront de mieux appréhender le développement du nautisme régional. Un contrat de filière nautique, comportant un volet Industries et un volet Ports est actuellement en cours d'écriture.

Construits sur trois piliers - un pôle « Infrastructures » historiquement présent avec une offre portuaire très développée ; un pôle « Praticants », du kite surf à la croisière, lui aussi traditionnellement fort ; et un pôle « Industriel » qui se développe notamment autour des entreprises présentes sur les marchés du multicoque et du bateau pneumatique -, le nautisme et la plaisance s'affichent désormais comme un enjeu régional fort avec 3 salons nautiques dont celui du multicoque, un salon du littoral et les Assises de l'économie de la mer qui ont eu lieu à Montpellier début décembre 2019.

Les 12 et 13 mai 2020, la Grande Motte accueillera la 3<sup>e</sup> édition des assises du nautisme et de la plaisance, organisées par la Confédération du Nautisme et de la Plaisance, en partenariat avec Ouest France.

Forte de son identité nautique, l'Occitanie se promeut désormais au Nautic de Paris grâce à une belle participation de son comité régional du tourisme.





## Outre-mer : les professionnels du nautisme désormais bénéficiaires de l'exonération de charges sociales patronales

**La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2019 a réformé le régime de l'exonération dite LODEOM bénéficiant aux employeurs situés en Outre-mer.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, en Guadeloupe, Guyane, Martinique et à La Réunion :

- Les professionnels du nautisme sont désormais éligibles à cette exonération ce qui n'était pas le cas auparavant ;
- Le périmètre des cotisations entrant dans le champ de l'exonération a été étendu, il est désormais aligné sur celui de la réduction générale de cotisations (réduction Fillon) ;
- Les barèmes applicables ont été modifiés.

Les conditions d'éligibilité et d'application de ce nouveau dispositif ont été précisées dans une circulaire du 22 mai 2019 et constituent une très bonne nouvelle pour les professionnels du nautisme.

L'enjeu principal résidait dans la définition du nautisme retenue pour le champ d'application afin que l'exonération concerne le plus grand nombre de professionnels et d'activités. Initialement, les activités de vente et de shipchandling ne devaient pas être concernées, mais la définition retenue *in fine* par la circulaire ministérielle est la suivante : « S'agissant du secteur du nautisme, celui-ci comprend la location, la construction, l'entretien, la réparation et la conciergerie de navire, l'exploitation d'installations de transport de plaisance ainsi que la vente à titre principal de bateaux et de fournitures pour bateaux tels que les pièces d'accastillage et autres accessoires liés à la pratique du nautisme (activité de « shiphandlers ») ».

La Fédération des Industries Nautiques a accompagné ce nouveau dispositif porté par la FEDOM pour que le choix de retenir cette large définition soit fait, traduisant l'intérêt pour le développement économique du nautisme en outre-mer.

## Martinique : lancement d'une étude des retombées économiques du nautisme et de la plaisance selon la méthodologie FIN

Sous l'impulsion d'une mission aux Antilles menée par la FIN début 2019, la Direction Interrégionale de la Mer (DIRM) de la Martinique a décidé de mener une étude sur les retombées économiques du nautisme et de la plaisance sur le territoire, selon la méthodologie développée par la FIN et la Bretagne en 2016 et désormais appliquée dans 3 autres régions métropolitaines (Sud, Occitanie et Pays-de-la-Loire). L'appel d'offre pour le choix du prestataire a été lancé et l'étude devrait être réalisée dans le courant de l'année 2020.





# Réseaux

# L'industrie nautique française au cœur des grands reseaux maritimes



## European Boating Industry (EBI), un nouveau bureau et 3 priorités identifiées par la FIN

En juin 2019, le représentant de la FIN Jean-Pierre Goudant, a été élu Président d'EBI, la fédération des industries nautiques européennes, dont la FIN est membre fondateur. Il est désormais épaulé par deux vice-présidents : Piotr Jasionowski et Carlos Sanlorenzo, des fédérations polonaise et espagnole. Le vice-Président de la FIN, Jean-Paul Chapeleau, a désormais la charge du Conseil Exécutif au sein d'EBI.

Dans ce contexte, la FIN a défini plusieurs axes prioritaires pour l'action d'EBI dont l'adoption d'une position commune des États vis-à-vis de la guerre commerciale USA/UE, l'accompagnement d'une filière européenne de déconstruction européenne des bateaux de plaisance et le travail commun avec les États membres méditerranéens sur le sujet des aires marines protégées.

La FIN poursuit par ailleurs une démarche proactive, menée en amont de l'évolution de la réglementation européenne sur les bateaux de plaisance. Une phase de révision de la directive dite « RCD » régissant la mise sur le marché communautaire des bateaux de plaisance de moins de 24 mètres va en effet débuter en 2020. En collaboration avec EBI, la FIN a contribué à la rédaction d'une note préliminaire adressée à la Commission Européenne avant même le début des travaux qui recense les enjeux et préoccupations de la filière en lien avec la mise en œuvre de cette Directive. Une consultation plus large et approfondie sera mise en œuvre en 2020 pour recenser exhaustivement les difficultés rencontrées par les professionnels concernés.





## Membre du Cluster Maritime Français (CMF)

La Président de la FIN siège au conseil d'administration du CMF.

Les Assises de l'économie de la mer sont un rendez-vous annuel important de l'économie maritime. Organisées par le Cluster Maritime Français, l'édition 2019, a reçu le Président de la République. La FIN était présente à Montpellier pour cette édition et Yves Lyon-Caen a eu l'occasion de présenter en plénière les grands défis d l'industrie nautique Française, aux premiers rangs desquels, l'accompagnement de la transition écologique par la compétitivité et l'innovation, la conquête des nouveaux pratiquants, les offres de services au sein des ports de plaisance et, enfin, la digitalisation et l'attractivité des métiers pour une nouvelle génération montante.

## La FIN, membre d'ICOMIA pour développer le rayonnement de la filière à l'international

Depuis de nombreuses années, la FIN est investie au sein d'ICOMIA (International Council of Marine Industry Associations), afin de contribuer activement aux évolutions de la réglementation à l'échelle internationale ainsi qu'à l'élaboration du programme conduit dans le domaine de la normalisation.

Par ailleurs, d'autres vecteurs de développement sont investis par la FIN avec ICOMIA en matière de développement international. La nouvelle dynamique française au METSTRADÉ en est une traduction directe. Avec l'appui d'ICOMIA le pavillon France des « Équipementiers » organisé par la FIN bénéficiera d'un emplacement de choix pour cette nouvelle édition 2020.



## Membre du Comité France Maritime

Depuis le 8 novembre 2016, date de sa création, la FIN participe activement aux travaux du comité France maritime. Cette instance, présidée par le SG MER, s'est donné comme objectif de lever les obstacles qui freinent le développement de l'activité maritime. Elle trouve son expression au sein du conseil interministériel de la mer (CIMER) présidé par le Premier ministre. Au programme pour 2020, l'encadrement et le développement des mouillages organisés, le maintien des itinéraires adaptés pour le transport routier de bateaux ou encore la fusion des procédures de francisation et d'immatriculation des navires.

## La FIN est fortement impliquée au sein de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance (CNP)

Le Président de la FIN est également président de la CNP depuis sa création en 2015. La Confédération regroupe les principaux acteurs des quatre grandes familles de la communauté nautique : le monde sportif, les usagers, les industries et services nautiques et les ports de plaisance.

Il s'agit de faire entendre une voix commune dans des domaines qui intéressent tous les acteurs du secteur et notamment le partage, les usages, la gestion et la mise en valeur des espaces marins, lacustres et fluviaux.

Cette voix s'exprime notamment au sein du Comité du Nautisme et de la Plaisance, une structure de concertation coprésidée par le Président de la CNP et le Secrétaire général de la mer et regroupant la CNP, les régions littorales et les différents services de l'État pour traiter les problématiques nautiques nécessitant un travail en coordination interministérielle (comme l'occupation du domaine public maritime, les retombées économiques du nautisme ou encore le développement de la pratique sportive).

Deux rendez-vous annuels sont également l'occasion de l'expression de la communauté nautique : la conférence annuelle, organisée au Nautic, et les Assises du Nautisme et de la Plaisance, qui ont rassemblés cette année près de 300 participants aux Sables d'Olonne.

## La FIN, membre fondateur du comité stratégique de filière des industries de la mer

Signé en octobre 2018, avec les ministres de l'économie et de la transition écologique, le contrat stratégique de filière rassemble 4 membres fondateurs dont la FIN. 4 thématiques orientent les actions de cette nouvelle filière : une réorganisation de la gouvernance de la R&D ; la transformation numérique des entreprises ; le renforcement de l'attractivité des métiers industriels de la mer et la capacité des entreprises à développer une offre compétitive de produits adaptés au marché mondial.

## La FIN, nouveau membre du MEDEF

Le Mouvement des entreprises de France est la principale organisation représentant les entreprises françaises. Ce syndicat patronal possède un poids significatif dans le débat politique français et intervient dans de nombreux domaines touchant la vie des entreprises, et plus particulièrement sur les questions fiscales, économiques et sociales. En 2019, la FIN a décidé de participer à ce mouvement pour que l'industrie et les services trouvent de nouveaux cadres d'expression et d'intervention, dans l'intérêt de la filière nautique. Par ailleurs, la FIN a organisé avec le MEDEF la venue d'une trentaine de chefs d'entreprises (ETI) au dernier salon nautique de Paris.





# Réglementation

# Adapter la réglementation aux besoins du secteur

Dans un environnement très concurrentiel, le renforcement de la compétitivité de nos entreprises passe notamment par la nécessité de rendre la réglementation française moins contraignante voire moins pénalisante. C'est un combat quotidien pour la FIN. La réglementation doit aussi s'adapter aux évolutions de la pratique ; la FIN accompagne l'administration dans ses travaux en ce sens.

## La FIN aux côtés des professionnels de la location maritime



**Les propositions de la FIN visant à prendre en compte les spécificités de la plaisance professionnelle au sein du monde de la marine marchande et de pêche ont été globalement retenues dans le cadre de la Loi d'orientation des mobilités promulguée le 24 décembre 2019.**

Concrètement, cette loi ouvre notamment la possibilité pour les professionnels qui n'exercent leur activité de marin qu'à titre accessoire de ne pas être affiliés au régime spécial des marins, l'ENIM, et d'être rattachés au régime général de la Sécurité sociale.

Une ordonnance doit désormais être présentée par le Gouvernement au Parlement

afin de mettre en œuvre cette mesure (dans un délai de 12 mois à compter de la promulgation de la loi qui a eu lieu le 24 décembre 2019). Ce dispositif constituera une avancée historique de nature à fluidifier l'emploi et l'activité des entreprises de charters ou de location.

Par ailleurs, une note référençant les principales difficultés rencontrées par le secteur de la location maritime a été envoyée en janvier 2020 à la Ministre de la transition écologique et solidaire, Madame Élisabeth Borne, afin de lui demander une résolution de ces problématiques anciennes qui freinent l'activité.

Plusieurs propositions lui ont été formulées en ce sens : évolution du statut du bateau de plaisance afin de permettre à une entreprise de location d'utiliser un même navire de plaisance alternativement de manière privée ou commerciale, faciliter le recrutement des marins de plaisance aujourd'hui freiné notamment par leur affiliation au régime social des marins, et enfin sur la partie formation, harmonisation des diplômes, réforme de la validation de la partie pratique du diplôme de capitaine 200, etc.

À ce jour, la Fédération est toujours en attente d'une réponse.

Enfin, la FIN a été alertée en début d'année 2020 sur la situation des loueurs en Polynésie française, qui depuis quelques mois, essuient systématiquement des refus de l'administration locale lorsqu'ils souhaitent faire enregistrer les nouveaux bateaux arrivant à Tahiti en vue d'une exploitation locative sans skipper, sous régime NUP (Navire à Usage Personnel). L'administration locale les considère tous automatiquement en NUC (Navire à Usage Commercial), que le loueur souhaite les exploiter avec ou sans skipper. Très concrètement, cela empêche les loueurs de se voir délivrer un acte de francisation et donc de louer ces bateaux sans skipper... ce qui représente habituellement 80% de leur activité localement. La FIN a alerté la Ministre des Outre-mer et a relayé la démarche des professionnels locaux auprès du gouvernement polynésien.



## Actualisation de la division 240 pour s'adapter à l'évolution des usages et des supports nautiques

**En mai 2019, une nouvelle « Division 240 » a été publiée par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire. Pour rappel, il s'agit du texte officiel encadrant les règles officielles de sécurité pour la navigation de plaisance sur des embarcations de moins de 24 mètres.**

Cette actualisation, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2019, vise à s'adapter à la diversité des nouveaux supports nautiques et à l'évolution des usages (location entre particuliers, boat clubs, etc.)

Aussi, pour permettre aux plaisanciers une pratique toujours sécurisée, quelques évolutions ont été apportées. En voici quelques-unes :

- Plusieurs prescriptions complémentaires sur le matériel de lutte contre l'incendie pour les bateaux ne disposant pas de manuel propriétaire ;
- Certaines recommandations quant au port du gilet de sauvetage dans des cas particuliers de pratique de la voile ;
- L'actualisation du registre spécial de vérification destiné à tous les types de location de bateaux, y compris celles établies de particulier à particulier, etc.



## Régime de TVA sur la location des navires de plaisance

La Commission européenne a récemment remis en cause certaines dispositions fiscales nationales touchant le régime de TVA sur la location des navires de plaisance. Cinq pays sont concernés à des degrés divers : Chypre, la Grèce, l'Italie, Malte et la France. Concrètement, cela remet en cause l'abattement forfaitaire de TVA qui s'applique pour la navigation hors des eaux territoriales.

En conséquence, l'administration fiscale française a mis en consultation sur son site internet une proposition d'évolution de la réglementation actuelle de la TVA sur les loyers.

Dès le mois de décembre, la FIN a entrepris plusieurs démarches en associant les constructeurs et loueurs de bateaux afin qu'un régime particulier de TVA puisse être maintenu en faveur des bateaux susceptibles de naviguer en dehors des eaux territoriales.

À l'heure de l'édition de ce rapport annuel, des discussions constructives sont en cours entre la FIN et le ministère de l'Économie et des Finances (cabinet du ministre et direction de la législation fiscale), et sont prévues ultérieurement avec Bruxelles, puisque le sujet est européen.

Un travail d'étude d'impact précis a été mené pour mieux apprécier les conséquences des différents scénarii envisageables.

D'ores et déjà il a été acté que :

- Un régime futur quel qu'il soit, ne serait pas rétroactif et que tout contrat de location ou de leasing signé ne serait pas remis en cause ;
- La France et l'Italie entreprendront de définir une position commune afin que les changements éventuels soient identiques dans nos deux pays.



# Métiers

# Renforcer l'attractivité des métiers

Chaque année, l'industrie nautique pourvoit près de 1 000 postes, lesquels peuvent, malgré la croissance d'activité de la filière, rester vacants. Plusieurs métiers sont particulièrement en tension, parmi lesquels l'opérateur en matériaux composites, le menuisier agencement nautique, l'accastilleur, l'électricien ou encore le mécanicien nautique. Depuis plus d'un an, la FIN s'est engagée dans un important travail de réforme global, pour moderniser ses formations et réformer sa convention collective.



## Formation professionnelle : la branche de la navigation de plaisance s'est rattachée à l'OPCO 2i (Opco interindustriel)

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, dans le cadre de la loi « Avenir professionnel » (n° 2018-771 du 5 septembre 2018), onze opérateurs de compétences (OCPO) sont chargés d'accompagner la formation professionnelle. Ils remplacent les anciens organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA).

La Fédération des Industries Nautiques a fait le choix de se rattacher à l'OPCO 2i (inter-industriel), opérateur qui aura ainsi pour mission d'assurer le financement des contrats d'apprentissages et de professionnalisation, d'apporter une aide technique à la branche dans la mise en œuvre des certifications et d'accompagner les PME pour définir et financer leurs besoins en formation.

## Vers un nouveau dispositif CQP

En 2019, les modalités d'évaluation et de certification des dispositifs CQP (Certificats de Qualification Professionnelle) ont commencé leur évolution. En effet, il a été décidé que l'évaluation reviendrait désormais à la charge des centres de formations tandis que la certification reviendra à un jury paritaire réuni à Paris.

Cette nouvelle méthode d'évaluation et de certification doit permettre un contrôle du respect du dispositif CQP à l'aide de l'outil de suivi et d'évaluation du candidat et une analyse d'un nombre plus important de dossiers.

Pour ce faire, des commissions d'habilitation paritaires ont été organisées en 2019 afin d'évaluer et d'habilitier les organismes de formation souhaitant dispenser des CQP.

Les nouvelles modalités sont déjà appliquées pour 5 des 12 CQP de la FIN et devraient l'être dans l'ensemble des centres d'ici la fin de l'année 2020.



## Création d'un réseau des campus du nautisme

L'année 2019 a vu le développement d'une nouvelle dynamique autour des trois Campus du nautisme : Campus des Sables d'Olonne, de Toulon et du Canet en Roussillon.

En fédérant le monde de l'entreprise et les centres de formation, il s'agit notamment d'amener à une évaluation qualitative et quantitative des besoins de recrutement des entreprises de la filière nautique. À terme, l'objectif est également de parvenir à une cartographie des formations et la promotion des métiers au niveau local.

Ce réseau, animé par la FIN, devrait s'étendre à trois nouveaux campus en 2020.



## Vers un partenariat avec l'Éducation nationale en 2020

Profitant de la réforme de la formation favorable à l'apprentissage, la FIN a souhaité en 2019 réinvestir ses partenariats avec l'Éducation nationale. Plusieurs réunions ont été organisées dans ce sens avec la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) afin de préparer les bases d'une convention de coopération, laquelle permettra de renforcer la politique de formation initiale de la branche de la navigation de plaisance. Trois axes de travail sont d'ores et déjà identifiés et sont partagés par le Ministère de l'Éducation nationale : l'ingénierie de formation initiale, la promotion des métiers et le développement de la pratique nautique scolaire.

L'objectif est de mettre en place les travaux de rénovation et d'adaptation du référentiel Bac professionnel maintenance nautique avec le concours des entreprises du secteur nautique et des campus des métiers et des qualifications des Sables d'Olonne.

Compte tenu du manque de connaissance et de visibilité des enseignants par rapport aux offres emploi/formation du secteur nautique, la filière des industries nautiques proposera également des journées découvertes des métiers du nautisme aux équipes enseignantes par le biais des stages et visites d'entreprises CEFPEP (Centres d'études et de formation en partenariat avec les entreprises et les professions).

## Parcours découverte des métiers du nautisme pour une quarantaine de collégiens et lycéens de Vendée au salon nautique de Paris

Lors du Nautic 2019, la Fédération des Industries Nautiques a organisé, en partenariat avec le département de la Vendée et le campus des métiers et des qualifications des Sables d'Olonne, un parcours découverte des métiers du nautisme.

Afin de promouvoir les métiers de la filière nautique, la FIN a reçu une quarantaine de collégiens et lycéens, originaires de Vendée mardi 10 décembre 2019. Les élèves ont eu l'occasion de visiter les stands du Groupe Bénéteau, Uship, NV Equipment, AGL Marine, Mercury, Yamaha, BRP, Tiwal, France Catamarans et RS Sailing. L'occasion pour ces élèves d'échanger avec les professionnels du nautisme qui ont pris le temps de leur présenter leurs entreprises et leurs métiers et de répondre à leurs questions.





## La semaine de l'emploi maritime

La Fédération des Industries Nautiques a participé à la quatrième Édition de la Semaine de l'Emploi Maritime, organisée par Pôle emploi dans 13 régions et territoires d'outre-mer en association avec les Conseils régionaux. Présente sur plusieurs événements en Région Sud-PACA, la FIN a promu et témoigné de la croissance des métiers maritimes en lien avec les besoins en recrutement des entreprises du secteur.



## Rendre plus attractive la convention collective de la navigation de plaisance

Lors de l'AG de mars 2019, le Président de la FIN avait engagé la commission sociale et les équipes de la FIN à mener un travail de réforme en profondeur de la convention collective. Ce texte, vieux de 41 ans, doit impérativement être modernisé pour prendre en compte les évolutions du droit du travail et se réformer afin que la branche de la navigation de plaisance devienne plus attractive.

Plus d'une dizaine de réunions paritaires ont eu lieu au cours de cette période sous la présidence de Gérard Lachkar, Président de la commission sociale de la FIN. Un premier projet de texte à droit constant a été réalisé et proposé aux partenaires sociaux. Ce projet a ensuite été étoffé avec un certain nombre de nouvelles dispositions afin de rendre cette convention collective moderne et attrayante. Ainsi, le Comité Social et Économique (dont la mise en place est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les entreprises de plus de 11 salariés), l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, le droit à la déconnexion, le compte épargne-temps sont autant de thèmes que la Commission patronale de la FIN a porté à la négociation paritaire afin de les intégrer dans le projet de texte.

Les échanges avec les partenaires sociaux sont constructifs et la FIN espère pouvoir signer un nouveau texte, dans l'intérêt collectif de la filière, au cours de l'année.



# Communication

# La valorisation des adhérents et de la filière au cœur de la communication de la FIN

Forte du tissu de plus de 5 000 entreprises dont elle porte la voix, la FIN poursuit sa mission de promotion des adhérents et des métiers de la filière, auprès des interlocuteurs professionnels, des pouvoirs publics et également des médias.

## Développement du « brand content »

En 2019, la FIN s'est particulièrement engagée dans une démarche de production de contenus (« brand content »), notamment vidéos, et a souhaité placer ses adhérents au cœur de ses réalisations et de sa communication.

### 1 RÉALISATION D'UN FILM INSTITUTIONNEL



En 2019, la FIN a réalisé un nouveau film institutionnel, axé notamment sur le savoir-faire des hommes et des femmes qui animent la filière. Au-delà d'une illustration de la filière nautique française et des champs d'interventions de la fédération, cette réalisation a permis de valoriser de nombreux adhérents qui se sont portés volontaires pour participer au tournage.

### 2 RÉALISATION DE VIDÉOS ADHÉRENTS



Pour la deuxième année consécutive, la FIN a proposé à ses adhérents de filmer de courtes interviews lors du Nautic de Paris.

Une trentaine de vidéos a été tournée en 2018 et 2019 et il a été décidé de proposer de nouveau ce dispositif aux adhérents qui le souhaitent lors de l'Assemblée générale de mars 2020 et au Nautic en décembre.

### 3 DÉCLINAISON VIDÉO DES CHIFFRES CLÉS



Afin de porter toujours plus loin le rayonnement de la filière nautique française, la FIN a réalisé plusieurs déclinaisons vidéo des « Chiffres clés du nautisme et de la plaisance », document de référence pour les données statistiques de l'industrie et des services nautiques français.

Économie, pratique nautique, location maritime, location fluviale ... tous les chiffres clés de ces thématiques sont accessibles en moins d'une minute !

Toutes ces productions font l'objet d'une diffusion sur le site internet [www.fin.fr](http://www.fin.fr), sur les réseaux sociaux de la FIN ainsi que sur les salons sur lesquels la FIN est présente (Cannes, La Rochelle, Metstrade, Paris notamment), et sont à disposition de l'ensemble des adhérents sur la chaîne Youtube de la FIN.

## MONTÉE EN PUISSANCE DE LA DYNAMIQUE DIGITALE

Avec des publications tournées essentiellement vers ses adhérents, l'attractivité de la filière, l'emploi et l'environnement, les réseaux sociaux de la FIN – Facebook Twitter LinkedIn – ont connu une véritable progression en 2019 avec pour conséquence directe un accroissement de la fréquentation du site [www.fin.fr](http://www.fin.fr)

### 1 LE SITE WWW.FIN.FR



Le nombre de visiteurs uniques annuels du site a connu une progression remarquable de près de 30 % en 2019. Cette évolution est essentiellement due à la hausse de la part du trafic provenant des réseaux sociaux FIN : 17 % des visiteurs du site sont ainsi arrivés via Facebook, LinkedIn ou Twitter (+93 %). Ces 3 réseaux constituent désormais la 3<sup>e</sup> source de trafic après l'organique (Google essentiellement) et les connexions directes sur [www.fin.fr](http://www.fin.fr)

### 2 LES RESEAUX SOCIAUX



LinkedIn est devenu le premier réseau social de la FIN en nombre d'abonnés, devançant ainsi Facebook. Cette progression est intéressante puisqu'elle confirme la pertinence de la stratégie éditoriale et l'intérêt de ce réseau pour étendre l'influence de la FIN en communication digitale.

## NOMBRE D'ABONNÉS À NOS RÉSEAUX SOCIAUX AU 31/12/2019 :



### LinkedIn

2800  
(+ 1900 abonnés vs 2018)  
+311%



### Facebook

2321  
(+ 541 fans vs 2018)  
+30%



### Twitter

1284  
(+ 313 abonnés vs 2018)  
+32%

Le travail sur les réseaux sociaux se poursuivra en 2020, afin d'aller encore plus loin dans la promotion digitale des actions de la FIN et la valorisation de la filière. Outre la promotion de ses adhérents, la thématique porteuse de l'emploi et de la formation sera également mise en avant, avec la création d'une communication dédiée chaque lundi « #LundiEmploi ».

# L'équipe permanente

L'équipe des permanents de la Fédération des Industries Nautiques est à votre écoute et se mobilise pour répondre à vos attentes.



**Fabien Métayer**  
Délégué général



**Guillaume Arnaud des Lions**  
Délégué général adjoint



**Eric Mabo**  
Délégué général adjoint



**Maud Dugourd**  
Secrétaire générale



**Audrey SALAMI**  
Responsable communication  
et événementiel



**Stéphanie Marchand**  
Responsable administrative



**Stéphane Emsellem**  
Responsable financier



**Sébastien Milcendeau**  
Responsable technique



**Pierre Queiros**  
Responsable juridique



**Steven BARS**  
Responsable emploi  
et formation



**Ludovic Frit**  
Responsable webmarketing  
& social media



**Florent Verney**  
Responsable des systèmes  
d'information



Port de Javel Haut 75015 PARIS • Tel. +33 (0)1 44 37 04 00 • Courriel : [info@fin.fr](mailto:info@fin.fr) • [www.fin.fr](http://www.fin.fr)

Crédits photo : Bénéteau, Bertrand Duquenne, DR, Foutaine Pajot, Frédéric Henry - Auteurs de Vues, Guido Cantini, Hobie Cat, iStock, Jérôme Kelagopian, Nicolas Claris, NVequipment, Outremer, Plastimo - Graham Snook - Yachting Monthly, Tor Johnson.

Conception, réalisation : Cithéa. • [www.cithea.com](http://www.cithea.com)



protéger



FÉDÉRATION  
DES INDUSTRIES  
NAUTIQUES